



ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) DANS LE DOMAINE DES MARCHES PUBLICS

Thème : « *Elaboration des offres techniques et financières pour les appels d'offres de marchés publics* »

Du 15 au 19 avril 2024 à San-Pedro et du 22 au 26 à Yamoussoukro

Sous la présidence de Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre, Vice-Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et Président de la Cellule Définition des Politiques et Formation, s'est déroulé du lundi 15 au vendredi 19 avril 2024 à San Pedro (Hôtel Sophia) et du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024 à Yamoussoukro (Hôtel HP Resort), l'atelier de renforcement des capacités des représentants des petites et moyennes entreprises (PME) sur le thème « **Elaboration des offres technique et financière pour les appels d'offres des marchés publics** ».

L'atelier a enregistré la participation de deux-cent cinq (205) représentants des PME, soit un taux d'atteinte global de la cible de 102,5%, dont 72 femmes représentant 35% et 133 hommes représentant 65%.

Les cérémonies d'ouverture, les déroulements des travaux et les cérémonies de clôture, ont constitué les principales articulations des sessions.

I. CEREMONIES D'OUVERTURE

Les cérémonies d'ouverture ont enregistré les allocutions des représentants de l'ANRMP et du Projet de Promotion de la Bonne Gouvernance pour l'Accroissement des Investissements et de l'Emploi en Côte d'Ivoire de l'Agence Allemande de Coopération Technique (GIZ).

Prenant la parole, au nom de Monsieur Philipp WIEDERSPAHN, Directeur du Projet de Promotion de la Bonne Gouvernance pour l'accroissement des Investissements et de l'Emploi en Côte d'Ivoire, Monsieur AMBÜHL Roman, Conseiller Technique du Directeur du Projet « Bonne Gouvernance » a exprimé sa satisfaction quant à la tenue de ce programme de formation à l'intention des représentants des PME. Il a, en outre, adressé ses sincères remerciements à l'ANRMP pour toutes les dispositions prises en vue de l'organisation harmonieuse dudit programme. Le représentant de la GIZ a également, rappelé le contexte et les objectifs du Projet "Bonne gouvernance pour l'accroissement des investissements et de l'emploi en Côte d'Ivoire" financé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), dans le cadre duquel la collaboration entre l'ANRMP et la GIZ a permis la réalisation de plusieurs activités, notamment l'élaboration des guides pour les PME candidates aux appels d'offres de marchés publics, la formation des formateurs de l'ANRMP et de la DGMP et le soutien au renforcement des capacités des PME dans le domaine des marchés publics. Relativement à cette dernière activité, objet des présentes assises, il a aussi souligné que la participation des PME

aux appels d'offres stimule l'innovation, encourage la diversification et instaure une concurrence saine dans le système de la commande publique, favorisant ainsi, une croissance économique véritablement inclusive. Monsieur AMBÜHL a clos son intervention en félicitant le Secrétariat Général et les points focaux de l'ANRMP, les formateurs de l'ANRMP et la DGMP pour leur implication à la réussite de ces sessions de formation ainsi que les participants pour leur présence massive qui démontre leur intérêt à une meilleure compréhension des marchés publics. L'allocution de l'étape de Yamoussoukro a été prononcée par Madame YOBOUA Sonia, épouse COULIBALY, Conseillère technique à GIZ.

Dans son allocution, Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre, Vice-Président du Conseil de régulation et Président de la Cellule de Définition des Politiques et Formation de l'ANRMP, a souligné le caractère primordial de ce programme de formation en raison de l'importance des PME dans l'économie ivoirienne, mais également des flux financiers générés par les dépenses publiques d'achats de biens et services et d'investissements exécutés à travers les contrats publics. A cet effet, il a relevé que les marchés publics représentent de grandes opportunités pour les PME. Il a en outre, indiqué que la maîtrise de la législation et les procédures en vigueur en la matière étant une étape capitale pour l'atteinte des objectifs visés, l'ANRMP a mis un point d'honneur pour l'organisation de ces sessions de renforcement des capacités en vue de fournir aux représentants des PME, les outils qui leur permettront de participer plus efficacement aux appels d'offres en lien avec leurs activités respectives. Poursuivant, Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre s'est félicité de l'excellence de la coopération entre l'Organe de régulation et la GIZ dans le cadre du Projet « Bonne Gouvernance », dont la mise en œuvre a permis, entre autres réalisations, l'équipement du Centre de formation de l'ANRMP en matériels de visioconférence et la tenue du programme de formation des PME débuté en décembre 2023 et dont les présentes assises constituent l'étape de 2024. Il n'a pas manqué de réitérer la disponibilité de l'ANRMP pour la poursuite des actions en faveur des PME et de la société civile. Le Vice-Président du Conseil de régulation a, également, adressé ses remerciements à la GIZ pour son appui technique et financier, au Directeur Général des Marchés Publics et aux formateurs de la DGMP et de l'ANRMP pour le partage de leur expérience. Il a terminé son intervention, en invitant l'ensemble des participants à une attention soutenue au cours de la formation et à mettre en pratique les acquis dans l'exercice de leurs fonctions respectives, avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier. Le discours d'ouverture de l'étape de Yamoussoukro a été prononcée par Monsieur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ANRMP.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les différentes sessions de la formation se sont déroulées en deux (2) journées autour de trois (3) modules, dont la synthèse est indiquée ci-dessous.

Lors de l'atelier de San-Pedro, lesdits modules ont été animés par les formateurs de l'ANRMP que sont Messieurs N'GUESSAN César, Chef de Division et BOBO Michel, Chargé d'Etudes et ceux de la DGMP, à savoir, Messieurs BAH Glarou Jean, Directeur Régional des marchés publics de San-Pedro, de la Nawa et du Gbôklê, et ASSE Yao Éric, Directeur Régional des marchés publics du Haut-Sassandra, du Worodougou et du Béré.

Pour l'étape de Yamoussoukro, les mêmes modules ont été présentés, par les formateurs de l'ANRMP et de la DGMP, à savoir, Monsieur ODOUA Hervé et Madame DIOMANDE Mariam, Chargés d'Etudes et Messieurs N'DRY Norbert et YAPO Jean-Jacques Sébastien, respectivement Directeur Régional des marchés publics du District Autonome de Yamoussoukro, du Bélier, du N'zi et de la Marahoué et Directeur Régional des marchés publics de Gbêkê et du Hambol.

- **Module 1 : Circuit de la soumission aux appels d'offres**

Ce module a permis aux formateurs de présenter le système des marchés publics dans sa globalité à travers quelques principes généraux ainsi que son cadre juridique et institutionnel. L'objectif étant de faire la synthèse des aspects opérationnels abordés dans les guides sur les marchés publics élaborés à l'intention des PME, en vue du renforcement des capacités des entrepreneurs, fournisseurs consultants et prestataires dans le cadre de leur participation aux appels d'offres.

Pour ce faire, les points relatifs aux sources d'information sur les marchés, à la préparation des offres, au suivi du dossier de soumission, aux obligations de la PME en cas d'attribution, à l'exécution du marché, aux voies de recours et aux règles de déontologie ainsi que les sanctions y relatives ont été passés en revue avec un focus sur la dématérialisation de la passation des marchés à travers le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGOMAP).

- **Module 2 : Gestion des recours, règles de déontologie et sanctions des acteurs**

Dans cette partie, les formateurs ont procédé à la définition des notions de déontologie et d'éthique avant de présenter quelques principes qui gouvernent ces deux notions, notamment la discrétion, le secret professionnel, la neutralité et l'impartialité.

Relativement aux obligations des acteurs de la commande publique, les formateurs ont passé en revue celles des acteurs publics à l'égard de l'Etat, des usagers et dans le cadre de l'exercice des fonctions de ceux-ci, d'une part, et celles des acteurs privés dans les phases de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés publics, d'autre part.

A ce stade, l'accent a été mis sur l'interdiction des mauvaises pratiques en matière de commande publique, telles que la corruption, le népotisme et les pratiques frauduleuses, tout en exhortant les participants à s'approprier les dispositions et bonnes pratiques à adopter, contenues dans le Code de déontologie des acteurs de la commande publique.

Poursuivant, les formateurs ont soumis des cas pratiques aux auditeurs, dont l'examen, a consisté à travers des exemples concrets, à identifier des mauvaises pratiques des acteurs des marchés publics au regard du Code de déontologie, à l'effet d'y apporter des solutions.

En outre, ils ont indiqué les voies de recours dans les phases de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics ainsi que les délais y relatifs, avant d'énumérer les sanctions qu'encourent les acteurs des marchés publics en cas de non-respect des exigences du Code de déontologie.

- **Module 3 : Elaboration des offres techniques et financières**

A cette étape, les formateurs ont, dans une approche plus pratique, procédé à la présentation des éléments constitutifs du dossier d'appel d'offres de marchés de travaux et de fournitures. Par la suite, des cas pratiques ont été soumis aux participants à l'effet de procéder à une simulation d'élaboration des offres technique et financière par le renseignement des formulaires contenus dans les dossiers d'appels d'offres, entre autres, le formulaire du personnel, du matériel, du renseignement sur le candidat, le bordereau de prix unitaires.

Il convient de préciser qu'une lucarne a été consacrée à la présentation du processus d'inscription des opérateurs économiques dans le SIGOMPAP, notamment les pièces requises, les étapes et exigences du processus ainsi que les documents disponibles dans l'applicatif.

- **Synthèse des échanges**

Les communications ont été suivies d'échanges qui ont permis aux participants de formuler les suggestions entre autres :

- mener la réflexion sur le mécanisme de paiement de la redevance de l'ANRMP pour les entreprises de l'intérieur du pays ;
- mener la réflexion sur la possibilité de réduire les délais de paiement des factures des entreprises ;
- mener la réflexion sur le financement des PME par les banques ;
- sensibiliser les autorités contractantes sur la prise en compte du registre de métier en lieu et place du registre de commerce et du crédit mobilier, dans le cadre de la participation des entreprises artisanales aux marchés publics ;
- sensibiliser davantage les PME sur l'utilisation du SIGOMAP.

Les ateliers ont fait l'objet d'une évaluation par les participants et une documentation composée du Code des marchés publics, des (7) sept décrets d'application du Code des marchés publics, ainsi que du Code de déontologie et des projets du Guide d'utilisateur des candidats aux appels d'offres des marchés publics en version numérique, a été mise à la disposition de l'ensemble des participants.

III. CEREMONIES DE CLOTURE

Les cérémonies de clôture ont enregistré les mots de fin de Messieurs AMBÜHL Roman, N'ZI Moro Nicaise Alexandre et OUATTARA Oumar.

Dans son mot de fin, Monsieur AMBÜHL Roman rappelé qu'au vu de leur importance dans l'économie nationale, l'Etat de Côte d'Ivoire a décidé de promouvoir les PME à travers les mesures incitatives contenues dans le Code des marchés publics. Il a souligné que c'est dans cette perspective que l'ANRMP, avec l'appui de la GIZ, organise les différentes sessions de formation à l'attention de ces importants acteurs du système économique. Il a, ensuite, félicité les formateurs de l'ANRMP et la DGMP pour le partage de leur expérience qui permettra, à n'en point douter, une plus grande participation des PME aux appels d'offres en vue d'accroître leurs chiffres d'affaires. Terminant son intervention, Monsieur AMBÜHL a exhorté les PME à suivre l'exemple de l'équipe nationale de football, qui, au cours de la Coupe d'Afrique 2023 ont gardé espoir malgré les difficultés rencontrées jusqu'à remporter le trophée final.

Prenant la parole pour le mot de clôture de l'étape de San-Pedro et de Yamoussoukro, Messieurs N'ZI Moro Nicaise Alexandre et OUATTARA Oumar ont salué le bon déroulement des sessions. Ils se sont, en outre, félicités du partage d'expérience ainsi que des acquis des travaux relatifs aux thématiques abordées, qui ont permis, à n'en point douter, d'atteindre les objectifs de cette activité à l'intention des PME. Poursuivant, Messieurs N'ZI Moro Nicaise Alexandre et OUATTARA Oumar ont renouvelé leurs remerciements à la GIZ pour son appui et la qualité de la collaboration avec l'Organe de régulation. Ils ont également réitéré leurs remerciements à l'ensemble des participants pour leur présence active tout en exhortant ceux-ci à faire bon usage des nouveaux outils dont ils disposent désormais au terme de cette formation, en vue de leur éclosion au sein de l'environnement du milieu des affaires. Le Vice-Président et le Secrétaire Général de l'ANRMP ont terminé leur intervention en remerciant les formateurs de l'ANRMP et de la DGMP pour le partage de leur savoir ainsi que l'équipe d'organisation pour le bon déroulement du programme, puis ont déclaré clos l'atelier de renforcement des capacités des PME dans le domaine des marchés publics tenus successivement à San-Pedro et à Yamoussoukro.

Fait à Yamoussoukro, le 26 avril 2024

Le Rapporteur